

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, OCTOBER 7, 1974

(1)

[Text]

The Standing Committee on Veterans Affairs met at 9:15 o'clock p.m. this day, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Messrs. Allard, Andres (*Lincoln*), Boulanger, Ethier, Friesen, Kempling, Knowles (*Winnipeg North Centre*), Langlois, Landers, Loiselle (*Saint-Henri*), MacFarlane, MacLean, Marshall, McKenzie, Parent, Poulin and Turner (*London East*).

Other Members present: Messrs. Caccia, Clermont and Leblanc (*Laurier*).

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chairman of the Committee.

Mr. Marshall, seconded by Mr. Ethier moved,—That Mr. Boulanger do take the Chair of this Committee as Chairman.

The question being put on the said motion, it was agreed to and Mr. Boulanger was invited to take the Chair.

Mr. Boulanger thanked the members of the Committee for the honour bestowed on him and then called for a motion to appoint a Vice-Chairman.

Mr. Knowles (*Winnipeg North Centre*) seconded by Mr. Poulin moved,—That Mr. Railton be appointed Vice-Chairman of this Committee.

The question being put on the said motion, it was agreed to.

Mr. Marshall moved,—That the Sub-committee on Agenda and Procedure be composed of the Chairman, and three other Liberal members, two Progressive Conservative members, one member from the New Democratic Party and one Social Credit member, to be chosen by the Chairman after the usual consultations; and that questions be decided in the Sub-committee by a majority of voices, including the voice of the Chairman; and whenever the voices are equal, the Chairman have a second or casting vote.

After debate thereon, the question being put on the said motion, it was agreed to on the following division: YEAS: 16, NAYS: 0.

Ordered,—That the Committee print 1,000 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence, and as a supplementary issue, an Index prepared by the Library of Parliament.

Mr. Knowles (*Winnipeg North Centre*) moved,—That the Chairman be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

After debate thereon, the question being put on the said motion, it was agreed to.

At 9:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 7 OCTOBRE 1974

(1)

[Traduction]

Le Comité permanent des affaires des anciens combattants se réunit aujourd'hui à 21 h 15 pour s'organiser.

Membres du Comité présents: MM. Allard, Andres (*Lincoln*), Boulanger, Ethier, Friesen, Kempling, Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*), Langlois, Landers, Loiselle (*Saint-Henri*), MacFarlane, MacLean, Marshall, McKenzie, Parent, Poulin et Turner (*London-Est*).

Autres députés présents: MM. Caccia, Clermont et Leblanc (*Laurier*).

Le greffier du Comité préside à l'élection du président du Comité.

M. Marshall, appuyé par M. Ethier, propose que M. Boulanger soit nommé président du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée, et M. Boulanger est invité à occuper le fauteuil.

M. Boulanger remercie les membres du Comité de l'honneur qu'ils lui ont fait et leur demande de présenter une motion en vue d'élire un vice-président.

M. Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*) appuyé par M. Poulin, propose que M. Railton soit nommé vice-président du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Marshall propose,—Que le sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, de trois autres députés libéraux, de deux députés progressistes-conservateurs, d'un député du Nouveau parti démocratique et d'un autre du Crédit social, choisis par le président après les consultations d'usage, et que les décisions du sous-comité soient prises à la majorité des voix, y compris celle du président dont le vote répété en cas de partage, sera prépondérant.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Il est ordonné,—Que le Comité fasse imprimer 1,000 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages, et à titre de supplément, un index préparé par la Bibliothèque du Parlement.

M. Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*), propose,—Que le président soit autorisé à tenir des réunions, à recevoir et faire imprimer les témoignages en l'absence d'un quorum.

Après débat, la motion mise aux voix, est adoptée.

A 21 h 35, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Publié en vertu de l'autorité de l'Ordre de la Chambre des communes par l'imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à l'Imprimerie des Représentants, Ottawa, Canada